AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: 5517 700 Fax: 5517844
Website: www.au.int

SC14717

CONSEIL EXECUTIF
Vingt-septième session ordinaire
7-12 juin 2015
Johannesbourg (AFRIQUE DU SUD)

EX.CL/927(XXVII) Add.3
Original : français

PRESENTATION DU RAPPORT SUR L'ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DECISION NO. 465 DU 20EME SOMMET DE L'UA PORTANT CREATION DE LA COALITION SUD/SUD ET TRIANGULAIRE EN FAVEUR DE L'AFRIQUE POST-2015 ET ATTRIBUANT LE SIEGE A LA GUINEE

(POINT PROPOSE PAR LA REPUBLIQUE DE GUINEE)

NOTE CONCEPTUELLE SUR L'ETAT D'AVANCEMENT ET DISPOSITIONS ENVISAGEES POUR ACCELERER LA MISE EN ŒUVRE DE LA DECISION N° 465 PORTANT CREATION DE LA COALITIONS SUD-SUD ET TRIANGULAIRE EN FAVEUR DE L'AFRIQUE POST 2015

1. La présente a pour objet de présenter l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Décision No 465 portant création de la Coalition sud-sud et triangulaire en faveur de l'Afrique post 2015 et d'indiquer les dispositions envisagées pour accélérer la mise en œuvre de cette Décision.

I. CONTEXTE :

2. Le 20^{e} Sommet de l'Union Africaine tenu du 27 au 28 janvier 2013 à Addis-Abeba, a adopté la Décision Assembly/AU/dec.465 (XX) portant Création de la Coalition Sud/Sud et triangulaire en faveur de l'Afrique post-2015 et accepté la candidature de la Guinée d'abriter son siège.

3. En adoptant cette Décision, le 20ème Sommet a exprimé la détermination du continent à accroitre, diversifier, mutualiser et mieux coordonner les ressources provenant de la coopération Sud- Sud et triangulaire en faveur de l'Afrique post-2015 en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. Cette Décision fut la première action de l'Agenda post 2015 de l'Afrique.

II. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DE LA DECISION :

4. La Décision No 465, en son alinéa 6, demandait à la sixième Conférence conjointe UA/CEA des Ministres des Finances, de l'Economie et de la Planification devant se tenir à Abidjan en mars 2013, d'approfondir la réflexion sur la mise en œuvre de la Coalition.

5. Dans ce cadre, a été préparé par le Gouvernement guinéen avec l'appui de la CEA et du PNUD, le Rapport **sur les mesures et dispositions pour approfondir la réflexion sur la mise en œuvre de la Décision**.

6. Ce rapport a identifié les objectifs, défini les statuts et les missions, proposé l'organisation et le fonctionnement de la Coalition.

7. De même, au titre de la phase préparatoire, il a été préparé un Document de projet d'appui institutionnel, financé dans le cadre d'un trust fund piloté par le PNUD et d'autres partenaires, en vue de réaliser les actions suivantes :

(a) faire l'état des lieux de la Coopération sud-sud et triangulaire en Afrique;

(b) proposer une nouvelle stratégie africaine en matière de coopération sud-sud et triangulaire ;

(c) proposer un plan d'actions de mise en œuvre de la nouvelle stratégie africaine ;

(d) tenir la Conférence des partenaires de la Coalition.

8. Cependant, pour défaut de traduction dans les langues de la Commission, l'examen du Rapport a été reporté à la 7ème Réunion de la Conférence conjointe des Ministres des finances tenu à Abuja en mars 2014. Cette Réunion, tout en approuvant le Rapport, moyennant la correction des ''coquilles'' et l'amendement relatif à la rotation des membres africains du Comité exécutif,. a demandé la mise en œuvre de la Décision.

9. Le Rapport remanié a été renvoyé au Secrétariat le 08 avril 2014 aux fins d'une nouvelle traduction avant d'être envoyé aux Etats membres et d'être inscrit dans l'Agenda des instances du Sommet de Malabo de juin 2014.

10. Le Rapport n'ayant pas été soumis au sommet de Malabo, la mise en œuvre de la Décision a continué d'enregistrer des retards, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des actions prévues au titre de la phase préparatoire 2013-2015.

11. Il convient de souligner que depuis l'adoption de la Décision, aucune disposition n'a été prise pour inscrire la mise en œuvre de la Décision dans les plans d'actions stratégiques annuels de la Commission ; aucune Institution ou personne n'a été désignée formellement au niveau de la Commission, pour se charger de la mise en œuvre de la Décision ; aucun crédit budgétaire n'a été alloué à la mise en œuvre de la Décision ; aucun Discours des Officiels de la Commission ne mentionne la création de la Coalition dans le cadre de l'Agenda post 2015 encore moins l'inscription formelle de cette question comme question statutaire de la Commission.
Par contre, le Gouvernement guinéen a désigné un Coordonnateur du projet de la Coalition doté d'un Secrétariat technique. C'est ce secrétariat qui a préparé le Rapport de mise en œuvre adopté par la Conférence d'Abuja, le Projet de document d'appui institutionnel a été préparé.

12. Enfin, le Gouvernement a pris les dispositions pour abriter le siège de la Coalition.

13. Au total, mis à part le Rapport approuvé par la Conférence des Ministres de mars 2014 à Abuja, aucune action n'a été réalisée du côté de la Commission, depuis l'adoption de la Décision.

14. C'est dans le but de faire face au retard enregistré, que le Gouvernement guinéen avec l'appui de l'Agence du NEPAD, a pris les dispositions déclinées ci-dessous pour accélérer la mise en œuvre de la Décision portant création de la Coalition.

III. DISPOSITIONS ENVISAGEES POUR ACCELERER LA MISE EN ŒUVRE DE LA DECISION :

15. Pour accélérer la mise en œuvre de la Décision, les actions suivantes sont envisagées :

15.1 Définition d'une note conceptuelle pour **l'Etude, sur la coordination et la mutualisation des partenariats internationaux existants avec l'Afrique en 2015** et d'une nouvelle feuille de route pour combler le retard en réalisant les actions de la phase préparatoire et ramener le démarrage des activités de la Coalition en Juin 2016 au lieu de Janvier 2016.

L'Etude susmentionnée permettra :

(i) de faire l'état des lieux,
(ii) d'élaborer une nouvelle stratégie africaine ;
(iii) de proposer un plan d'actions de mise en œuvre de cette nouvelle stratégie ;
(iv) de formuler le projet régional d'appui institutionnel à la Coalition 2016-2020 et
(v) de préparer les termes de référence de la Conférence des partenaires de la Coalition prévue en décembre 2015. Grace à cette Etude, seront réalisées les actions de la phase préparatoire initialement prévue pour la période 2013-2015 que devrait appuyer le Projet d'appui institutionnel ;

15.2 Réalisation de l'Etude susmentionnée entre mai et juillet 2015 ;
15.3 Organisation de la Conférence des partenaires de la Coalition en décembre 2015 ;
15.4 Inscription de la question de la Coalition parmi les questions statutaires de la Commission ;
15.5 Budgétisation de la Coalition et la mise à disposition d'une allocation budgétaire au titre de l'année 2016 et suivantes ;
15.6 Appui technique et financier de la Commission sous forme de support logistique à la Commission technique préparatoire pour la réalisation de l'Etude susmentionnée.

16. Ces dispositions entrainent la transformation du Projet d'appui institutionnel de la phase préparatoire 2013-2015 en Projet d'appui institutionnel 2016-2020 pour accompagner le démarrage des activités de la Coalition à partir de juin 2016.

17. Les résultats de ces actions seront soumis en même temps que le Rapport de mise en œuvre adopté à Abuja aux instances de l'Union Africaine de juin 2016.

IV. REMARQUES FINALES :

18. Comme pour la note conceptuelle et le projet de décision soumis en janvier 2013, le Gouvernement guinéen a lancé la réalisation de l'Etude sous la supervision du Ministère de la Coopération. L'appui de la Commission serait de fournir une expertise, soit sous la forme de support logistique, de fourniture d'un Consultant international ou l'envoi d'un Fonctionnaire de la Commission pour appuyer la Commission technique de préparation de l'Etude pour une période n'excédant pas deux semaines au mois de juin 2015.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Council of Ministers & Executive Council Collection

2015

Presentation of the report on the status of implementation of decision no. 465 of the 20th au summit establishing the south / south and triangular coalition for Africa post-2015 and assigning Guinea to host the headquarters (Item Proposed by the Republic of Guinea

African Union

African Union

http://archives.au.int/handle/123456789/4810

Downloaded from African Union Common Repository